

SEANCE PLENIERE DU CESECC

MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

DECLARATION ¹

DEPOSEE PAR : Xavier D'ORAZIO, représentant au CESECC les organisations représentant les activités maritimes et aquacoles de Corse

OBJET : Points et problèmes au niveau de la pêche professionnelle corse

ETAIENT PRESENTS :

ACKER-CESARI Véronique ; ANDREANI Christian ; ANGELETTI André ; BARBE Michèle ; BARTOLI Anthony ; BATTESTINI Antoine ; BENETTI Frédéric ; BIAGGI Michèle ; BOUDA Gêrôme ; BRASSET Pasquale ; BRIGNOLE jean ; CANARELLI Jean ; CASABIANCA Charles ; CASABIANCA François ; CESARI Alexandra ; CHOURY Hyacinthe ; CIANFARANI Françoise ; CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick ; CLEMENTI Jean-Pierre ; CUCCHI-GENOVESI Laetitia ; DE PERETTI Nicolas ; D'ORAZIO Xavier ; DUBREUIL-VECCHI Hélène ; FEDI Marie-Jeanne ; FILIPPI Bernard ; GIACOMONI Léon ; GIUDICELLI Jean-Pierre ; GODINAT Jean-Pierre ; LUCIANI Denis ; LUCIANI Jean-Pierre ; MARCAGGI Antoine ; MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée ; MIAS Patrick ; NICOLI Marie-Jeanne ; NINU marc ; NOBILI Laura ; NOVELLA Christian ; OGLIASTRO Fabrice ; PANTALONI-BARANOVSKY Julie ; PAT O'BINE ; RIUTORT Jean-Jacques ; RUBINI Pierre-Jean ; SALVATORI Marie-Josée ; SUSINI Jean-Dominique ; VENTURINI Stefanu ; VITALI Pierre.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

DAL COLLETTO Jean pouvoir à DUBREUIL-VECCHI Hélène ; LOTA René pouvoir à NICOLI Marie-Jeanne ; SALDUCCI Valérie pouvoir à PAT O'BINE ; TROJANI Paul pouvoir à VENTURINI Stefanu.

¹ Adoptée à l'unanimité
Votants : 50

La petite pêche côtière rencontre aujourd'hui un grand nombre d'obstacle, non pas à son développement, mais tout simplement à sa survie.

Le nombre de patrons pêcheurs est en chute libre et les jeunes ne trouvent plus d'attrait à ce métier qui rencontre trop de contraintes pour un trop faible revenu.

Il a été calculé que le revenu mensuel moyen d'un pêcheur est de 1 200,00 €.

Ainsi, nous souhaiterions évoquer à vous les points suivants :

- L'obligation de l'installation d'une VMS est une mesure européenne qui va devenir obligatoire, mais l'OEC affirme que cela n'est pas éligible aux aides alors que dans les autres régions, ils sont pris en compte dans les aides DE Minimis. Pourquoi ?
- Les pêcheurs sont confrontés à des frais d'approvisionnement de matériel, d'expédition de leur pêche, d'un prix le plus élevé de France du carburant ... Pourquoi ? qu'en est-il de la continuité territoriale ?
- Les autorisations européennes de pêche sont distribuées au niveau mondial au sein de l'ICCAT, nous souhaiterions avoir une enveloppe régionale correspondant à nos besoins et surtout à notre réalité environnementale qui ne correspond pas au reste de la méditerranée.
- Les jeunes pêcheurs ne peuvent plus s'installer car les obligations administratives, financières et au niveau des diplômes sont presque insurmontables.
- La langouste, produit phare de notre pêche est concurrencé par l'entrée en Corse de trop nombreuses importations vendues comme « produit local ».
- ...

Enfin, il semblerait que la création d'un plan de gestion petite pêche corse réalisé par nos soins et donc correspondant tout à fait à nos besoins et nos contraintes soit une des alternatives à la déchéance de notre profession. Tout ceci pour aussi être réalisé dans l'optique de créer au sein de la CTC un parlement de la mer, entité essentielle à notre île.

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

ALERTE sur les difficultés rencontrées par les professionnels la pêche corse ;

PARTAGE les inquiétudes exprimées par le représentant des organisations des activités maritimes et aquacoles de Corse au CESEC de Corse ;

SOUTIEN la déclaration de la pêche professionnelle corse ainsi que les démarches à engager auprès des autorités compétentes, afin d'apporter des réponses concrètes aux problématiques exposées.